Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212901607-20260303-2026_02_13-DE

Ville de Plabennec

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 février 2026

2026/02/13

Date de publication	**02 mars**
Membres en exercice	**29**
Membres présents	**24**
Membres votants	**27**

L'an deux mille vingt-six, le 26 février, à 17 heures, le conseil municipal, convoqué le 20 février deux mille vingt-six, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Annick CREAC'HCADEC.

Présents : Mme Marie-Annick CREAC'HCADEC, Mme Anne-Thérèse ROUDAUT, M. Fabien GUIZIOU, Mme Sylvie RICHOUX, M. Marcel LE FLOC'H, Mme Isabelle LEHEUTRE, M. Bruno PERROT, M. Jean-Michel LALLONDER, Mme Carole LE HIR SALIOU, Mme Nadine BIHAN M. Jacques GUILLERMOU, Mme Chantal LE GOFF, M. Sylvain SABATHIER, M. Damien SIMON, M. Jean-Yves AOULINI, Mme Sterenn MADEC, M. Claude FILY, M. Martin LOUEDOC, Mme Marie-Claire LE GUEVEL, Mme Hélène TONARD, Mme Claire FILY, M. Jean Le NIR, Mme Stéphanie VOJNITS, M Paul TANNE, Mme Hélène KERANDEL

Absents : M. Olivier CREC'HRIOU (ayant donné procuration à Marie-Annick CREAC'HCADEC), Mme Laure LE CORRE (ayant donné procuration à Jean-Michel LALLONDER), M Sylvain SABATHIER (ayant donné procuration à Mme Anne-Thérèse ROUDAUT), Mme Christine CASTEL, Mme Danièle SALAUN

Secrétaire : M. Martin LOUEDOC

Convention avec l'association La Patte sur le cœur pour la capture et la stérilisation des chats errants.

L'association La patte sur le cœur, qui intervient sur la commune, ainsi que des habitants font régulièrement part de problématiques liées au chats errants.
Des colonies se sont formées dans certains quartiers.
L'association prend en charge quelques animaux proposables à l'adoption mais ses finances ne lui permettent pas d'assumer l'ensemble des stérilisations qui seraient nécessaires pour une bonne gestion de la population de chats sur la commune.
De plus, l'article L211-27 du Code rural et de la pêche maritime prévoit que seul le Maire peut procéder aux captures des animaux en vue de leur stérilisation.
La stérilisation des chats errants permet de stabiliser les colonies, de garantir la tranquillité et la salubrité publique, de préserver la biodiversité et de lutter contre la souffrance animale.

L'association La Patte sur le cœur a donc proposé à la commune de signer une convention lui permettant de capturer et stériliser les chats errants. La commune prendrait en charge les frais vétérinaires liés aux stérilisations et identifications tandis que l'association assurerait gratuitement les missions de capture, transport chez le vétérinaire partenaire et retour des chats sur leur lieu de vie.

Le crédit alloué chaque année aux stérilisations et identifications sera fixé par le conseil municipal dans le cadre du vote du budget communal. Il sera réévalué d'une année sur l'autre en fonction des tarifs vétérinaires, des besoins identifiés par l'association et des capacités budgétaires de la commune.
Le projet de convention est présenté en annexe.
Après examen par la commission urbanisme, logement, agriculture, intercommunalité, environnement et développement durable le 17 février 2026,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention avec l'association La patte sur le cœur.

Pour extrait conforme au Registre

A PLABENNEC, le 02 mars 2026
Le Maire
Signé : Marie-Annick CREAC'HCADEC

La secrétaire de séance,

Martin LOUEDOC

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212901607-20260303-2026_02_13-DE

Le Maire de Plabennec certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.